
PROJET RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 174-1**MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 174 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE ET DE PAVAGE SUR LA 16E AVENUE, ENTRE LE CHEMIN DU LAC-MORGAN ET LA RUE WOODLAND ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 85 507 \$ AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT À UN MONTANT RÉVISÉ DE 106 510 \$**

CONSIDÉRANT QUE	la Municipalité a décrété par le Règlement d'emprunt numéro 174, une dépense et un emprunt au montant de 85 507 \$ pour des travaux d'infrastructure et de pavage sur la 16e avenue, entre le chemin du Lac-Morgan et la rue Woodland;
CONSIDÉRANT QU'	il est requis de modifier le Règlement d'emprunt numéro 174 afin d'en augmenter la dépense et l'emprunt à un montant révisé de 106 510 \$ suivant l'ouverture des soumissions dans le cadre d'un appel d'offres publics pour l'exécution des travaux;
CONSIDÉRANT QUE	selon l'estimation globale révisée des coûts préparée par la directrice du Service des finances et greffière-trésorière adjointe en date du 4 avril 2023, un emprunt au montant de 106 510 \$ est nécessaire à la réalisation et au paiement de ces travaux soit un montant additionnel de 21 003 \$;
CONSIDÉRANT QU'	un avis de motion du présent règlement d'emprunt a été donné séance tenante.
EN CONSÉQUENCE,	le conseil de la Municipalité de Rawdon décrète ce qui suit :

Article 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Titre

Le titre du Règlement d'emprunt numéro 174 est remplacé par le suivant :

« *Règlement d'emprunt numéro 174 décrétant des travaux d'infrastructure et de pavage sur la 16e avenue, entre le chemin du Lac-Morgan et la rue Woodland et autorisant une dépense et un emprunt de 106 510 \$* ».

Article 3 Autorisation des travaux

L'article 2 du Règlement d'emprunt numéro 174 est modifié et remplacé par ce qui suit :

« Autorisation des travaux

Le conseil municipal autorise les travaux d'infrastructures et de pavage sur la 16e avenue, entre le chemin du Lac-Morgan et la rue Woodland, tel qu'il appert de l'estimation globale révisée des coûts suivant l'ouverture des soumissions, préparée par la directrice du Service des finances et greffière-trésorière adjointe en date du 4 avril 2023, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme **Annexe A-1**. »

Article 4 Autorisation des dépenses et de l'emprunt

L'article 3 du Règlement d'emprunt numéro 174 est modifié et remplacé par ce qui suit :

« Autorisation des dépenses et de l'emprunt

Afin d'effectuer les travaux décrits à l'article 2 du présent règlement, le conseil municipal autorise une dépense de 106 510 \$, ce montant comprenant toutes taxes applicables.

La Municipalité de Rawdon est également autorisée à effectuer un emprunt de 106 510 \$ au moyen d'émission d'obligations ou de billets pour un terme de vingt (20) ans conformément au tableau de remboursement annexé au présent règlement comme **Annexe B-1** pour en faire partie intégrante. »

Article 5 Annexe A

L'« **Annexe A** » du Règlement d'emprunt numéro 174 étant l'estimation des travaux préparée par le Directeur de l'hygiène du milieu et des projets d'infrastructure au Service des travaux publics, en date du 5 mai 2022, incluant les frais, les taxes et les imprévus, est modifiée et remplacée par l'« **Annexe A-1** » jointe au présent règlement.

Article 6 Annexe B

L'« **Annexe B** » du Règlement d'emprunt numéro 174 étant le tableau de remboursement, est modifiée et remplacée par l'« **Annexe B-1** » jointe au présent règlement.

Article 7 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ME CAROLINE GRAY
Directrice générale adjointe et directrice
du Service du greffe

RAYMOND ROUGEAU
Maire

CERTIFICAT (446 DU CODE MUNICIPAL)

Avis de motion : le
Dépôt du projet de règlement : le
Adoption du règlement : le
Avis public de la tenue du registre : le
Tenue du registre : le
Dépôt du certificat de registre : le
Approbation par le ministère des Affaires municipales : le
Avis public d'entrée en vigueur : le

Résolution numéro :
Résolution numéro :
Résolution numéro :

Résolution numéro :

ME CAROLINE GRAY
Directrice générale adjointe et directrice
du Service du greffe

RAYMOND ROUGEAU
Maire

ANNEXE A-1

ESTIMATION GLOBALE RÉVISÉE DES COÛTS ET SOUMISSION

Annexe A révisé

Règlement 174 - infrastructure et pavage 16e Avenue (entre Morgan et Woodland)

Travaux de fondation et pavage - coût réel soumissionné	87 522.80 \$
Frais de laboratoire	3 000.00 \$
Provision pour ajustement du prix du bitume - article 35 du devis	6 549.95 \$
Imprévus	4 376.14 \$
	<u>101 448.89 \$</u>
Taxes nettes	5 059.76 \$
Total	<u>106 508.66 \$</u>
Règlement à adopter	106 510.00 \$

Ajustement prix du bitume

Px au moment du dépôt	1 150.00 \$
Px estimé	1 500.00 \$
Nombre de tonnes estimées	457
Calcul de l'ajustement	
	292.50 \$
Bitume (4.90%)	22.393
	<u>6 549.95 \$</u>


 Carole Landry, directrice des finances

4 avril 2023
 Date

CLIENT : Municipalité de Rawdon

 PROJET : Infrastructure et pavage 16e Avenue (entre ch. Lac-Morgan et rue Woodland)

 NRÉF : 401-111-23-008

Longueur: 320 m

Article	Description	QTÉ	Unité	Prix unitaire	Total cumulé
1.0	Travaux de fondation et pavage				
1.1	Scarification et mise en forme (150mm d'épaisseur)	2765	m²	0,52 \$	1 437,80 \$
1.2	Chargement avec de la pierre MG-20 (50 mm d'épaisseur)	345	T.M.	29,18 \$	10 067,10 \$
1.3	Mise en forme finale et compaction de la fondation supérieure (8,5 m de large, incluant trait de scie et ajustement des services)	2765	m²	1,22 \$	3 373,30 \$
1.4	Béton bitumineux ESG-14 (PG 58H-34), 50mm d'épaisseur, incluant liant d'accrochage et raccords à l'existant	255	T.M.	134,27 \$	34 238,85 \$
1.5	Béton bitumineux ESG-10 (58H-34), 40mm d'épaisseur, incluant liant d'accrochage et raccords à l'existant	205	T.M.	143,42 \$	29 401,10 \$
1.6	Pierre concassée 20-0mm MG-20B pour accolements et raccordement des entrées charretières	170	T.M.	39,85 \$	6 740,50 \$
1.7	Béton bitumineux ESG-14 ou ESG-10 (PG 58S-28) sur 50mm d'épaisseur pour raccordement des entrées charretières, incluant trait de scie	4	T.M.	336,00 \$	1 344,00 \$
1.8	2 signaleurs au besoin avec signalisation	1	\$/jour	920,00 \$	920,00 \$
				Sous-total des travaux	87 522,65 \$
				TPS (5%)	4 376,13
				TVQ (9,975%)	8 730,38
				TOTAL	100 629,16

René Faucher

Nom du signataire autorisé



Signature

30-mars-23

DATE

PRO

ANNEXE B-1

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

Ministère des Affaires
municipales
et des Régions



MODULE DE CALCUL
TABLEAU DE REMBOURSEMENT
RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Veillez entrer les renseignements suivants :

Numéro de règlement

174

Montant

106 510 \$

Période d'amortissement

20

Taux

5.000%

Année	Amortissement			Solde
	Capital	Intérêts	Total	
				106 510
1	3 200	5 326	8 526	103 310
2	3 400	5 166	8 566	99 910
3	3 600	4 996	8 596	96 310
4	3 700	4 816	8 516	92 610
5	3 900	4 631	8 531	88 710
6	4 100	4 436	8 536	84 610
7	4 300	4 231	8 531	80 310
8	4 500	4 016	8 516	75 810
9	4 800	3 791	8 591	71 010
10	5 000	3 551	8 551	66 010
11	5 200	3 301	8 501	60 810
12	5 500	3 041	8 541	55 310
13	5 800	2 766	8 566	49 510
14	6 100	2 476	8 576	43 410
15	6 400	2 171	8 571	37 010
16	6 700	1 851	8 551	30 310
17	7 000	1 516	8 516	23 310
18	7 400	1 166	8 566	15 910
19	7 800	796	8 596	8 110
20	8 110	406	8 516	0
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				
32				
33				
34				
35				
36				
37				
38				
39				
40				
Totaux	106 510	64 450	170 960	

N.B. Les montants dans la colonne capital sont arrondis à la centaine près.

Le module de simulation vous est fourni à titre indicatif.

SFM- 2006-12-14

ANNEXE C

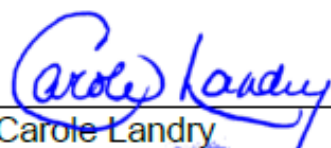
BASSIN DE TAXATION
IMMEUBLES DESSERVIS PAR LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE ET DE
PAVAGE SUR LA 16^e AVENUE, ENTRE LE CHEMIN DU LAC-MORGAN ET LA RUE
WOODLAND



ANNEXE D

ÉTAT DES SOMMES ENGAGÉES AVANT L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 174-1

Nom du règlement	Fournisseur	Montant net	Cumulatif
Règlement d'emprunt 174-1 modifiant le Règlement d'emprunt numéro 174 décrétant des travaux d'infrastructure et de pavage sur la 16e avenue, entre le chemin du Lac-Morgan et la rue Woodland et autorisant une dépense et un emprunt de 85 507 \$ afin d'augmenter la dépense et l'emprunt à un montant révisé de 106 510 \$		AUCUNE DÉPENSE	



Carole Landry
Directrice du Service des finances
et greffière-trésorière adjointe

11-04-2023

Date